



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
6 juin 2018
Français
Original : anglais

Groupe d'examen de l'application

Neuvième session

Vienne, 4-6 juin 2018

Projet de rapport

Additif

III. Examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption

B. Conclusions des examens du premier cycle

1. Un représentant du secrétariat a fait le point oralement sur les travaux en cours en vue d'élaborer un *Ensemble de recommandations non contraignantes et de conclusions fondées sur les enseignements tirés de l'application des chapitres III et IV de la Convention* ([CAC/COSP/2017/5](#)) au cours du premier cycle d'examen. Ce document avait été établi pour la session précédente du Groupe de travail et soumis à la Conférence comme suite à la résolution 6/1, dans laquelle le Groupe avait été prié d'analyser les informations sur les succès obtenus, les bonnes pratiques adoptées, les problèmes rencontrés, les observations et les besoins d'assistance technique recensés lors des examens de pays au cours du premier cycle, en se référant au rapport thématique sur l'application. Le document est fondé sur l'analyse de plus de 5 000 recommandations et près d'un millier de bonnes pratiques recensées dans les 149 examens de pays achevés lors du premier cycle. Il reflète en outre les observations écrites reçues de 16 États parties, qui ont profité de l'occasion pour formuler des observations écrites sur le projet de document de travail établi pour la huitième session du Groupe.

2. Dans l'ensemble, le secrétariat a reçu des réactions positives sur le document, en gardant à l'esprit que l'ensemble de recommandations et de conclusions est de nature non contraignante. Le document sera distribué à nouveau pour observations écrites après la présente session du Groupe. Il sera également examiné à la Réunion d'experts sur la coopération internationale et mis à la disposition du Groupe à ses sessions correspondantes. Des orateurs se sont félicités des travaux analytiques ciblés du secrétariat visant à élaborer des conclusions et recommandations non contraignantes sur les résultats du premier cycle d'examen. Ils ont noté que ces dernières se prêteraient à de nouvelles discussions à la deuxième reprise de la session du Groupe, tirant ainsi parti des contributions des experts de la Réunion d'experts sur la coopération internationale.

3. De nombreux orateurs ont réaffirmé l'attachement de leur pays au Mécanisme en tant qu'outil permettant de cerner les lacunes dans la mise en œuvre de la Convention, les bonnes pratiques et les besoins d'assistance technique, et ont noté les incidences concrètes du Mécanisme à cet égard. Les orateurs ont souligné les mesures



spécifiques prises par leurs pays en réponse aux recommandations du premier cycle et ont souligné leur engagement à y donner suite. En particulier, de nombreux orateurs ont informé le Groupe des modifications apportées aux politiques, à la législation de leur pays et des réformes institutionnelles entreprises pour appliquer les recommandations issues de l'examen. Des orateurs ont décrit, par exemple, l'élaboration de stratégies nationales de prévention et de lutte contre la corruption, ainsi que les efforts visant à mettre en place des structures institutionnelles et des tribunaux spécialisés dans la lutte contre la corruption pour enquêter et poursuivre les infractions de corruption et coordonner les politiques de lutte contre la corruption. Des orateurs ont également évoqué les faits nouveaux en matière d'incrimination de la corruption et du blanchiment d'argent, notamment les infractions de corruption dans le secteur privé et à l'étranger, le trafic d'influence, l'entrave à la justice, les peines applicables aux actes de corruption, l'enrichissement illicite, la responsabilité et la transparence des personnes morales, les produits du crime (y compris les mesures de saisie, de gel et de confiscation des produits du crime, qui avaient permis de prendre des décisions judiciaires efficaces), la protection des personnes qui communiquent des informations et les conflits d'intérêts. S'agissant de la coopération internationale, les orateurs ont plus particulièrement parlé de l'élaboration d'une législation sur l'extradition et l'entraide judiciaire s'inspirant des recommandations formulées lors du premier cycle d'examen, des efforts visant à renforcer la coopération internationale, notamment par l'intermédiaire d'autres organes et mécanismes internationaux, et ont réaffirmé la nécessité de redoubler d'efforts pour renforcer la coopération internationale. Tout en soulignant les difficultés rencontrées dans le domaine de l'entraide judiciaire dans ce contexte, un orateur a encouragé l'élaboration rapide de lignes directrices non contraignantes pour favoriser un échange volontariste et rapide d'informations conformément à l'article 56 de la Convention, en application de la résolution 7/1. Un orateur a évoqué les effets positifs que la mise en place d'un système informatique aurait sur l'application des recommandations émanant de différents mécanismes d'examen par les pairs. Il a encouragé le Groupe à envisager d'utiliser une approche similaire lors de l'examen des mesures prises pour donner suite aux recommandations issues de l'examen. Les orateurs se sont également félicités de l'appui fourni par l'ONUSD et d'autres partenaires de coopération dans le suivi des examens, y compris par l'intermédiaire du personnel sur le terrain, et ont encouragé l'ONUSD à renforcer cet appui. Dans ce contexte, plusieurs orateurs ont demandé aux États parties de fournir à l'ONUSD les ressources nécessaires pour étendre cet appui également aux États parties examinés lors du deuxième cycle, pour leur permettre de tirer pleinement parti du processus d'examen.
